



Appel à manifestation d'intérêt

1. Contexte

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) est une institution spécialisée des Nations Unies ayant pour mandat de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays connaissant une grave sécheresse et / ou la désertification dans le monde en général, et en Afrique en particulier, grâce à une action efficace conduite à tous les niveaux et soutenue par des accords de coopération et de partenariat internationaux.

Le Mécanisme mondial, en tant qu'outil opérationnel de la Convention, a pour mandat d'aider les pays à mobiliser des ressources financières auprès des secteurs public et privé en vue de soutenir les activités qui viennent en lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

La dégradation continue du paysage sahélien met en péril les moyens d'existence ruraux et le développement économique de la région. L'agriculture, l'élevage et les activités forestières fournissent des revenus et des emplois à plus de 80% de la population de la région. Les activités liées à la terre y génèrent l'essentiel de la création de richesse. Cependant, dans les pays sahéliens, la dégradation des terres entraîne une baisse annuelle de près de 3% de la production agricole, compromettant la sécurité alimentaire et augmentant la vulnérabilité de millions de personnes, en particulier dans les zones rurales.

Dans ce contexte, le Mécanisme mondial a élaboré une proposition de projet intitulé « *Créer des terres d'opportunités : transformer les moyens de subsistance grâce à la restauration des paysages au Sahel* » (Projet d'opportunités au Sahel), qui est financée par une subvention du Gouvernement italien.

2. Appel à manifestation d'intérêt

Le Mécanisme mondial de la Convention invite les organisations intéressées à soumettre une manifestation d'intérêt en vue d'un partenariat de mise en œuvre du projet. Les organisations présélectionnées seront invitées à soumettre des propositions détaillées. *Il est à noter que le partenaire de mise en œuvre peut être une entité unique ou un consortium de partenaires avec une entité de coordination.*

Le partenaire de mise en œuvre aura pour mission, entre autres : (i) d'assurer la bonne mise en œuvre du projet ; (ii) de coordonner les activités avec les parties prenantes concernées aux niveaux local, national et régional ; (iii) de soutenir l'identification des opportunités de partenariats et de synergies avec les initiatives en cours ; (iv) d'entreprendre un suivi et une évaluation réguliers ; et (v) de faire un rapport sur l'exécution du budget.

Le partenaire de mise en œuvre mettra en œuvre les activités listées dans la description du projet (cf. Annexe I). En étroite collaboration avec le Mécanisme mondial, le partenaire de mise en œuvre devra également assurer la gestion des aspects relatifs à l'information et à la communication du projet, y compris la création de bases de données pour le suivi de la mise en œuvre du projet tant sur les aspects financiers qu'opérationnels.

Les organisations intéressées à par le partenariat de mise en œuvre doivent démontrer une vaste expertise professionnelle dans les différents domaines thématiques ciblés par le projet (gestion des terres, énergies renouvelables, chaînes de valeur, activités génératrices de revenus, etc.), dans la mise en œuvre complexe du projet, et posséder une expérience avérée de partenariats solides avec les communautés locales, les organisations communautaires et les agences gouvernementales. Une présence nationale au Burkina Faso, au Ghana et au Niger est requise pour ce projet.



Les détails de l'étendue des travaux, des critères d'admissibilité et du calendrier de la manifestation d'intérêt sont présentés ci-dessous.

3. Critères d'éligibilité

- Présence locale dans les trois pays sélectionnés (Burkina Faso, Ghana et Niger) pour le projet
- Expérience avérée de partenariat solide avec les communautés locales, les organisations communautaires et les agences gouvernementales dans les missions précédentes
- Au moins cinq années d'expérience approfondie dans la mise en œuvre de projets et/ou une expérience pertinente dans des missions similaires au cours des cinq dernières années
- Expertise démontrée dans les différents domaines thématiques ciblés par le projet (gestion des terres, énergies renouvelables, chaînes de valeur, activités génératrices de revenus, etc.)
- Personnel de base qualifié à la fois sur le terrain et au niveau de la gestion dans les domaines mentionnés ci-dessus dans les domaines thématiques et dans certains pays
- États financiers des 5 dernières années vérifiés et certifiés (bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie) par un auditeur indépendant.

4. Documentation requise et calendrier indicatif

Documentation requise pour la manifestation à intérêt

- Manifestation à intérêt / Proposition détaillée pour la mise en œuvre
- États financiers des 5 dernières années vérifiés et certifiés
- Tableau d'informations rempli (Annexe II)¹

Calendrier indicatif

- Date de l'appel à manifestation d'intérêt : **13 février 2020**
- Date limite de soumission des dossiers : **23 février 2020**

5. Soumission des dossiers

Les organisations intéressées par cet appel devront soumettre leur dossier à l'adresse e-mail suivante : secretariat@unccd.int

La date limite de soumission est le 23 février 2020, à 23h00 (Heure normale d'Europe centrale).

Veillez noter que les dossier reçus après la date limite ne seront pas acceptés.

¹ En cas de consortium/groupement de partenaires, le formulaire doit être rempli par tous les partenaires. Les dispositions institutionnelles et la structure organisationnelle devront être jointes au dossier.



ANNEXE I

‘Créer des terres d’opportunités : transformer les moyens de subsistance grâce à la restauration des paysages au Sahel » (Projet d’opportunités au Sahel)

Portée du projet

L'objectif général du projet est d'apporter une contribution significative et durable à la restauration des paysages au Sahel tout en créant des activités génératrices de revenus pour les communautés locales au Burkina Faso, au Ghana et au Niger.

Plus précisément, les activités du projet s'articuleront autour de trois volets :

1. Promouvoir la restauration des paysages et favoriser la durabilité des activités dédiées par la création d'emplois basés sur les terres et le développement d'activités génératrices de revenus pour les populations rurales du Sahel, en particulier en faveur des femmes et des jeunes au travers de :
 - a. La création d’opportunités économiques dans des métiers qui réhabilitent la capacité productive des forêts, des terres agricoles, des terres arides ; protègent la biodiversité et les services environnementaux essentiels fournis par ces terres restaurées, afin que les emplois créés contribuent à un cycle de productivité durable accrue.
 - b. La fourniture d’énergie renouvelable aux communautés locales pour les besoins de base des ménages en électricité, pour les besoins communaux et pour la production.
 - c. La promotion d’activités intégrant le développement de pépinières, de jardins nutritionnels (par exemple la production de moringa), la réhabilitation des terres pour améliorer l'agroforesterie, l'intégration de l'élevage et des corridors pour les animaux, la production fourragère, etc.
2. Promouvoir et renforcer l'environnement propice à l'investissement dans la restauration de paysages au profit des communautés locales par :
 - a. Un examen de "l'environnement favorable" national qui assure la durabilité des actions. Il peut s'agir d'identifier les obstacles et de proposer des solutions pour assurer l'accès aux produits importés pour le projet, de réduire les restrictions qui peuvent entraver les exportations de produits agricoles et de renforcer les liens avec les programmes communautaires agricoles ou ruraux existants.
 - b. Une conception détaillée des interventions visant à éviter, réduire ou inverser la dégradation des terres en combinant des études de faisabilité technique et des consultations communautaires dans le cadre d'un processus participatif. Un Plan de Développement Intégré à Basé sur les Terres, incluant la planification de l'utilisation des terres, sera généré pour chaque village.
3. Améliorer les moyens de subsistance des communautés rurales en établissant une production durable de produits de haute qualité issus des terres arides afin de connecter les producteurs locaux aux marchés internationaux par :
 - a. Des activités de renforcement des capacités menées dans les communautés, avec les coopératives de femmes, les jeunes entrepreneurs et les agriculteurs, autour des problématiques telle que :
 - Des activités de restauration des terres
 - Un développement de sources d'énergies renouvelables pour soutenir l'infrastructure communale
 - Des formations aux techniques agricoles durables, y compris celles nécessaires au respect des normes de qualité des chaînes de valeur.
 - Une amélioration des techniques de production pour permettre d'accroître la capacité et les normes de qualité, y compris les installations de stockage



régionales et d'autres infrastructures au niveau communautaire.

- Une formation de structures de groupes coopératifs pour une production efficace.
- b. Un accompagnement dans l'obtention des normes de qualité et de la certification biologique
- c. Des activités mettant en relation des petits producteurs avec les acheteurs du secteur privé.



ANNEXE II

Tableau d'informations

1. Informations sur l'Organisme	
1.1	Nom légal complet de l'entreprise/institution :
1.2	Année de création de l'entreprise/institution :
1.3	Coordonnées du siège social de l'entreprise/institution Adresse : Téléphone : Email : Site web :
1.4	Pays ou régions dans lesquels la société est enregistrée, possède des biens/est qualifiée pour mener des affaires / activités :
1.5	Type d'entité / statut juridique de l'entreprise en place ou d'enregistrement (par exemple société à responsabilité limitée, société propriétaire, partenariat à responsabilité limitée) :
1.6	Principaux produits / services offerts (listez les plus importants) :
2. Informations sur le partenariat	
2.1	Votre entreprise/institution a-t-elle déjà participé à des partenariats ou à des initiatives, comme ce projet, avec l'ONU ou ses agences, fonds et programmes dans le passé ? Oui / Non Si oui, veuillez lister les entités des Nations Unies, le résumé des projets mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre (dans le même domaine/sur une thématique similaire), avec une approche pertinente combinant les niveaux local, national et régional tout en mettant en évidence les synergies possibles avec le projet actuel :
2.2	Dans quels pays votre entreprise/institution est-elle présente et a établi des partenariats actifs et solides avec des partenaires au développement et des parties prenantes aux niveaux local, national et régional ? Veuillez préciser les collaborations en cours avec les institutions nationales et les communautés locales, particulièrement pertinentes pour ce projet : Burkina Faso Ghana Niger
3. Information sur la gouvernance	
3.1	La politique officielle de l'entreprise/institution comprend-elle des règles et règlements financiers sains ? Oui / Non
3.2	Votre entreprise/institution dispose-t-il de procédures d'assurance qualité et de mesures d'atténuation des risques ? Oui / Non